

**Procès-verbal de la réunion du 03 avril 2024
des membres du Conseil Municipal**

Présents :

- Mmes Catherine CARPENTIER, Stéphanie HAMON, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Céline DUSSAULX
- Messieurs Paul DE DREE, Patrick DUPREZ, Jérôme FOUCAULT, Jean-Jacques LETAILLEUR, Alain ROCHETTE, Gilles THOMAS.

Absents avec pouvoir à :

- Céline MESNIL : Catherine CARPENTIER
- Sandra DUVAL : Stéphanie HAMON
- Eric GAUDFRIN : Gilles THOMAS
- Bernard SCHWEITZER : Patrick DUPREZ

Secrétaire de séance : Alain ROCHETTE.

La séance est ouverte à 20 h 30

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/01/24.

Après la lecture par Mme la maire du procès-verbal du Conseil municipal du 30/01/24, celui-ci est approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 EN €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : VUE DETAILLEE ET ELEMENTS MARQUANTS.

✓ **Éléments détaillés :**

- **Fonctionnement : dépenses** sur feuilles 1, 2, 3, du comparatif Budget / Réalisé – **recettes** sur feuilles 3 et 4 du comparatif Budget / Réalisé
- **Investissement : dépenses** sur feuille 5 du comparatif Budget / Réalisé – **recettes** sur feuilles 5 et 6 du comparatif Budget / Réalisé

✓ **Éléments marquants ci-dessous :**

○ **Dépenses en € TTC, inscrites en section de fonctionnement**

ARTICLE	LIBELLE	2022	2023	22 / 23	CAUSE
6042	Restauration scolaire	17 502	16 495	- 1 007	Moins de convives après le Covid 19 : suite au télétravail
60611	Consommation d'eau	1 430	1 220	- 210	RAS
60612	Coût électricité	17 132	17 444	+ 312	Consommation EP : - 42,5 % -2022 : 44 471 kWh -2023 : 25 400 kWh Consommation courante : +1,02% -2022 : 34 594 kWh -2023 : 34 951 kWh Différence prix du kWh entre 22 et 23 : 0.11 €
60621	Coût du chauffage	30 791 22 364/	22 069 17 301/	- 8 722	- en 21 : 1,06/] - en 22 : 1,47/] Tarifs moyens - en 23 : 1,24/]
60622	Coût des carburants	2 215 948/	2 676 1 154/	+ 461	Utilitaire – tondeuse auto portée – débroussailleuse – Tracteur – souffleur- taille haie - en 21 : 1,66€] - en 22 : 2,33€] Tarifs moyens - en 23 : 1,97€]
6064	Fournitures administratives	1 832	1 850	+ 18	Vie courante
61351 61358 62268	Locations : utilitaire, photocopieur, borne médicale, RGPD.	21 087	20 685	- 401	- Utilitaire : 351,49€ / mois - Photocopieur : 1 052,4€ / mois - Borne médicale : 258€ /mois - RGPD : 190,80€ /mois
61 521	Espaces verts et fleurissement	32 335	33 562	+ 1 227	Contrats CERDP = 2022 - DUBRAC TP - SCHOUTT- ERNEST TURC

615 221	Entretien bâtiments communaux	2 306	31 254	+ 28 948	Entretien chaudières - rénovation réseau électrique de l'atelier des cantonniers - réfections toitures mairie et église, Escalier et parvis resto scolaire, compléments travaux du contrat rural.
615 231	Entretien voirie	14 625	5 785	- 8 840	Curage – Fauchages Guyot – SIARP (baisse des interventions sur la voirie) élagage Morin
61 551	Entretien matériel roulant	6 943	5 350	- 1 593	- Réparations vitres, démarreur du tracteur - Equipement de l'utilitaire contre le vol d'outils
6156	Maintenance	6 743	9 090	+ 2 347	Logiciels B Levraut et cimetière- Photocopieur- Maintenance alarme et informatique
6161	Assurances	10 944	12 554	+ 1 610	Augmentation des montants des contrats
6184	Versement à organes de formation	1 427	223	- 1 204	Abonnement à la lettre du « Maire rural »
6232	Fêtes – cérémonies – culture- colis et goûter des aînés, Noël des enfants, formation secours	17 534	19 795	+ 2 261	-Fêtes : 10 081€ (B 12 500€) -Cérémonies : 4 141€ (B 1 586€) -Diplômes : 697€ (B 150€) -Colis des aînés : 2 013€ (B 2 405€) -Repas des aînés : 1 630€ (B 2 500€) -Goûter des aînés : 194€ (B 156€) -Noël des enfants : 1 601€ -Formation premiers secours : 720€
6236	Imprimerie	2 006	417	- 1 589	Carte de vœux (pas de bulletin municipal en 2023)
6262	Frais télécom	5 997	6 043	+ 46	RAS
6283	Frais nettoyage locaux	19 391	19 551	+ 160	Nettoyage locaux bâtiments publics – maintenance annuelle poteaux bouches incendie
6288	Comité national d'action sociale	1 908	1 272	- 636	Adhésion au comité d'œuvres sociales pour le personnel de la mairie : moins d'agents
63512	Taxes foncières	3 112	3 481	+ 369	Taxe communale et valeur cadastrale : →

TOTAL 011	Charges générales	234 423	247 476	+ 13 053	+ 5,57% (5% retenu sur le budget primitif 2023)
TOTAL 012	Charges de personnel	186 130	193 568	+ 7 438	+ 4% augmentation des rémunérations par l'Etat, et arrivée de Marie-Ange BAUDE en avril et de Didier via VIE insertion en octobre 2023
TOTAL 014	FNGIR FPIC	59 923 12 918	59 923 10 678	0 - 2 240	RAS En baisse (?) (pas d'explication)
023	Virement à section investissement	85 124	226 606	+ 141 482	Besoin de financement pour les investissements de 2023
65	Total du 65	85 838	192 271	+ 6 433	Salaires du personnel et indemnités des élus Site internet GALLIMEDIA + ILLIWAP PNR, Fourrière, SIARP, Collège CCVC (5 347€) Don sur le lotissement : en provenance de nos économies jusque là inscrites sur la ligne 615 221 : entretien bâtiments communaux Créances admises en non valeur (irrecouvrables) prises en compte sur 2022 et 2023 suite délibération 2021
	- Indemnités élus	41 685	42 210	+ 525	
	- Caisse écoles	10 390	10 184	- 206	
	- Pompiers	11 547	11 839	+ 292	
	- Subventions communales	10 946	11 146	+ 200	
	- Gestion « CIG »	983	1 235	+ 252	
	- Com digitales	1 220	1 476	+ 256	
	- Syndicats	8 863	8 653	- 210	
	- Virement lotissement	0	100 000	+ 100 000	
	- Créances NV	0	1 977	+ 1 977	
66	Intérêts emprunts	2 793	3 943	+ 1 150	- Voiries, logements sociaux - Contrat Rural : emprunt + prêt relais
68	Créances douteuses	191	1 391	+ 1 200	Créances à recouvrer obligatoirement et minorées par rapport à la demande du TRESOR PUBLIC de 3 000€
TOTAL	Dépenses	581 817	712 974	+ 131 157	Rappel 100 000 € en don sur le lotissement +5,35% (prévu sur BP 2023 5%)

○ Recettes en € TTC, inscrites en section de fonctionnement

ARTICLE	LIBELLE	2022	2023	22 / 23	CAUSE
02	Excédent de fonctionnement reporté	119 592	254 853	+ 133 261	Attention, la réalité était de 252 892€ car une décision modificative avait été réalisée pour l'Association Foncière de Remembrement de 1960,55€, mais vu avec le TRESOR PUBLIC le 18/3, n'a pas été pris en charge et a demandé de laisser les 254 853€, cette somme sera prise en compte par le TRESOR PUBLIC en 2024
6419	Remboursement de rémunérations de personnel	28 391	16 212	- 12 179	Versements de l'Etat pour les personnels en emplois aidés (Véronique Guérin et Françoise Haupais)
70311	Concessions cimetières	2 800 (+3)	7 320 (+7)	+ 4 520	
7067	Restauration scolaire	27 250	24 165 5€ / repas	- 3 085	Baisse des effectifs suite au Covid 19 : télétravail des parents
73	Impôts et taxes	537 198	558 396	+ 21 198	44 998€ de droit de mutation → + 36 124€ d'impôts locaux + 7 905€ de droit de mutation (terrain vendu par C SORET) - 21 724€ : versement de taxe d'électricité en retard
74	Dotations et participations	79 986	81 018	+ 1 032	- DGF : - 9 387€ / 2022 - Dotation solidarité rurale : + 11 481€ (0€ en 2022) - FCTVA : - 3 266€ / 2022
75	Location biens communaux, recettes animations festives assurance	32 747	38 550	+ 5 803	- Recettes des animations festives - Revenus des immeubles - Locations de la salle communale - Remboursements sinistres : utilitaire, vitres tracteur
77	Produits spécifiques		2 400	+ 2 400	Vente de l'Epareuse
TOTAL	Recettes	717 078	730 642	+ 13 564	+1,90%

○ *Dépenses en € TTC, inscrites en section investissement*

ARTICLE	LIBELLE	2022	2023	22 / 23	CAUSE
16	Remboursement d'emprunts (Capital)	30 549	29 940	- 609	- Voiries, logements sociaux - Contrat Rural : emprunt + prêt relais
20	Frais d'études	25 431	28 779	+ 3 348	Contrat rural : rémunérations P. Bourillet, G. Laage
21	Frais investissements matériels	96 169	482 978	+ 386 809	Contrat rural, achats végétaux, cabinets de santé Machy, toiture atelier communal Travaux sur l'église : accès aux PMR, escalier et cloches
TOTAL	Dépenses	153 946	544 117	+ 390 171	Contrat rural + compléments de travaux : 464 120€TTC sur 2022 et 2023 (dépassement de l'opération = 9 333€TTC)

○ *Recettes en € TTC, inscrites en section investissement*

ARTICLE	LIBELLE	2022	2023	22 / 23	CAUSE
001	Excédent d'investissement reporté (2022)	0	+ 338 878		Montant de l'emprunt et du prêt relais du contrat rural – les dépenses du contrat rural en 2022
021	Virement de la section fonctionnement	0	+ 226 606		Augmentation dépenses 23 et déficit 22 à assurer

10	Dotations :	111 779	18 620	- 93 159	En 2022 : affectation d'un report du fonctionnement de 98 671€
	- FCTVA	11 880	13 619	+ 1 732	
	- Taxe aménagement	1 228	5 000	+ 3 772	
13	Subventions :	11 298	55 714	+ 44 416	Subventions DETR accès Eglise, 1 ^{er} acompte contrat rural département + région IDF
	- Amendes de police	0	400	+ 400	
	- Dpt + Région	11 298	50 107	+ 38 809	
	- DETR	0	5 156	+ 5 156	
TOTAL	Recettes	577 865	78 467	- 499 398	

Après avoir échangé sur les éléments marquants du compte administratif 2023 et disposé des éléments communs détaillés, les membres présents et représentés au Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2023, qui s'établit comme suit :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 EN € TTC

	Fonctionnement Dépenses/Déficit	Fonctionnement Recettes/Excédent	Investissement Dépenses/Déficit	Investissement Recettes/Excédent	Total Dépenses	Total Recettes
Report 2022		254 853,06		326 679,89		
Résultats 2023	712 974,74	730 642,35	544 117,56	78 467,90		
Totaux	712 974,74	985 495,41	544 117,56	405 147,79	1 257 092,30	1 390 643,20
Résultats de clôture	712 974,74	(+) 272 520,67	(-) 138 969,77			

Au cours de la présentation du compte administratif 2023, il a été mis en relief que l'exercice de 2023 est à considérer comme bon.

3) VOTE DU COMPTE DE GESTION DU TRESOR PUBLIC.

Les résultats du compte de gestion 2023 de la direction départementale des finances publiques, publiés en mars 2023, sont en tous points conformes à ceux du compte administratif 2023 de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents et représentés du Conseil municipal, approuvent le compte de gestion de la direction départementale des finances publiques.

4) AFFECTATION DES RESULTATS 2023 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024 : 1^{ère} partie

- ✓ Excédent de la section de fonctionnement 2023 : 272 520,67€.
- ✓ Déficit de : 138 969,77€ de la section investissement 2023 à combler sur le budget primitif 2024.
- ✓ Report de 133 550,90€ : à affecter sur le budget primitif 2024 pour assurer sur la section fonctionnement les dépenses et l'épargne de précaution prévisionnelles.

Ces propositions des membres de la commission communale des finances sont retenues à l'unanimité des membres du conseil présents et représentés.

5) VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES FONCIERES ET DE TAXE D'HABITATION.

Pour 2024, il est proposé aux membres du Conseil municipal de ne pas augmenter, au plan communal, les taxes foncières sur le bâti et le non bâti ainsi que le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, soit comme en 2023 :

- ✓ un taux foncier sur le bâti de : 33,84%
- ✓ un taux foncier sur le non bâti de : 68,36%
- ✓ un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 16,22%

Ces propositions des membres de la commission communale des finances sont retenues à l'unanimité des membres du conseil présents et représentés.

6) BUDGET PRIMITIF 2024 : ELEMENTS MARQUANTS ET COMMUNS.

6-1) BASE GENERALE

- ✓ Inflation 2024 retenue pour les éléments communs : 3% (5% en 2023)
- ✓ Montants 2024 retenus pour les éléments marquants : au cas par cas.

6-2) ELEMENTS COMMUNS : ils sont fournis aux membres du Conseil municipal via le comparatif « Budget / Réalisé » sur les dépenses et recettes prévisionnelles dans les sections de fonctionnement et d'investissement 2024.

.6--3) ELEMENTS MARQUANTS : ils sont présentés et commentés un par un comme suit :

○ **Dépenses en € TTC, inscrites en section de fonctionnement**

ARTICLE	LIBELLE	2023	2024	24 / 23	CAUSE
6042	Restauration scolaire	16 495	17 150	+ 655	+ 10% potentiellement imposés par le traiteur à partir de septembre 2024, tarif journalier à 5 € à conserver
60611	Consommation d'eau	1 220	1 257	+ 37	
60612	Coût électricité	17 444	19 188	+ 1 744	+ 10% à compter du 01/02/2024 d'après la SICAE-VS
60621	Coût du chauffage	22 069 17 301	27 280 22 000 <i>(par précaution)</i>	+ 5 211	<ul style="list-style-type: none"> - en 19 : 0,85€/l - en 21 : 1,055/l - en 22 : 1,47/l - en 23 : 1,24/l] Tarifs moyens
60622	Coût des carburants	2 676 1 154	1 970 1 000	- 706	Utilitaire – tondeuse auto portée – débroussailleuse – Tracteur – souffleur-taille haie. - Tarif moyen en 23 : 1,97€
6064	Fournitures administratives	1 850	1 905	+ 55	-Papiers -Fournitures
61351 61358 62268	Locations : utilitaire, photocopieur, borne médicale. RGPD	20 685	22 235	+ 1 550	- Utilitaire : 351,49€ / mois jusqu'en 07/25 - Photocopieur : 1 052,4€ / mois - Borne médicale : 258€ /mois - RGPD : 190,80€ /mois (3 trimestres payés en 2023)
61 521	Espaces verts et fleurissement	33 562	30 000	- 3 562	Contrats CERDP : 27 633 (+2% / 2021) – ERNEST TURC – SCHOUTT Pas de travaux avec Sté DUBRAC TP
615 221	Entretien bâtiments communaux	31 254	13 500	- 17 754	- Couverture cimetièrè : 3 500 € - Entretien chaudières : 3 000 € - Travaux salle CM : 5 034 € - Peinture couloir accès à la salle CM, bureau Marie-Ange BAUDE, salle d'accueil et bureaux administratifs : 1 500 €

615 231	Entretien voirie	5 785	12 000	+ 6 215	- Travaux points à temps – Curages - Elagages – Fauchages
615 232	Entretien réparations réseaux	515	84 073	+ 83 558	- Provision de précaution : 83 473 € - Interventions d'entretien sur l'éclairage public : 600 €
61 551	Entretien matériel roulant	5 350	5 000	- 350	- Réparations utilitaire et tracteur
61 558	Entretien autres biens mobiliers	3 319	1 500	- 1 819	- Entretien de l'horloge de l'église - Maintenance extincteurs
6156	Maintenance	9 090	10 000	+ 910	- Logiciels- Photocopieur- Alarme- informatique
6161	Assurance Multirisque	12 554	13 786	+ 1 232	- Tondeuse auto portée, Tracteur, Utilitaire et assurance de la commune
6168	Autres assurances	936	1 000	+ 64	Assurance protection juridique + auto mission
6184	Versement à organes de formation	223	400	+ 177	
6232	Fêtes – cérémonies – Colis – Repas et goûter des aînés – Formation premiers secours – Diplômes	19 795	23 600	+ 3 805	Pour une année pleine des animations prévues. - Fêtes : 13 000€ dont 2 000€ pour le loto - Cérémonies : 4 000 € - Repas aînés : 2 400€ - Goûter aînés : 200€ - Colis aînés : 2 200€ - Formation premiers secours grislyens : 800€ - Diplômes : 1 000€
6236	Imprimerie	417	1 850	+ 1 433	Carte de vœux et un bulletin municipal.

6262	Frais télécom	6 043	6 320	+ 277	Augmentation de 8,9% annoncée par France Télécom
6283	Propreté locaux communaux dont église	17 717	18 248	+ 531	+3% sur le contrat de la Sté « Accord propreté ».
6288	Comité national d'action sociale	1 272	1 400	+ 128	Adhésion au comité d'œuvres sociales pour le personnel de la mairie liée à l'effectif.
63512	Taxes foncières	3 481	3 617	+ 136	Valeur cadastrale : + 3,9%
TOTAL 011	Charges générales	247 476	328 482	+ 81 006	
TOTAL 012	Charges de personnel	193 568	230 150	+ 36 582	agent de restauration scolaire et agent technique VIE en janvier 2024. - augmentation due à : recrutement agent de restauration scolaire et contrat de 35 h à l'agent technique VIE depuis janvier 2024. - dépenses supplémentaires potentielles.
TOTAL 014	FNGIR FPIC	59 923 10 678	59 923 12 000	0 + 1 322	non définitif
023	Virement à section investissement	226 606	157 776	- 68 830	-Participation au remboursement du prêt relais du contrat rural : 157 776€

65	Indemnités élus - Caisse des Ecoles - Pompiers - Subventions communales - Centre de gestion « CIG » Com digitales Syndicats -Epareuse Créances irrécouvrables	42 210 10 184 11 839 11 146 1 235 1 476 8 653 1 977	44 037 10 700 12 131 12 870 1 300 830 1 481 10 009 1 200 1 000	+ 1 827 + 516 + 692 + 1 724 - 65 + 830 0 + 1 356 + 1 200 - 977	Augmentation initiée par l'Etat - Foyer Rural : 1 000€ - Anciens combattants : 200€ - Club du 3 ^e Age : 500€ - Dirap : 100€ - Garderie : 10 000€ - Médiathèque : 1 070 € - Tri des archives par le CIG - Collège (5350€) – Fourrière – PNR – SIMVO - versement dû à Epias-Rhus 1 000€/an prévu par délibération sur 17 ans
TOTAL 65		192 271	95 659	- 96 612	- en 2023, 100 000 € d'économies versés au budget du Hameau du Moulin
66	Emprunts	3 943	4 102	+ 159	- Voiries, logements sociaux. - Contrat rural : emprunt et prêt relais
68	Créances douteuses	1 391	1 000	- 391	Créances à recouvrer obligatoirement et minorées par rapport à la demande du TRESOR PUBLIC de 2 000€
TOTAL	Dépenses Eléments communs et marquants	712 974	889 343	+ 176 369	+ 24,73% : dépenses impactées par le remboursement du prêt relais du contrat rural

NOTA :

- ✓ Créances irrécouvrables : 1000€.
- ✓ Créances douteuses : demande de M Lefevre d'un versement de 2 000€ : refus de la municipalité compte-tenu de son ignorance sur les recouvrements contentieux du TP.

○ Recettes en € TTC, inscrites en section de fonctionnement

ARTICLE	LIBELLE	2023	2024	24 / 23	CAUSE
002	Excédent de fonctionnement reporté	254 853	133 550	- 119 342	-Excédent en baisse par la nécessité de combler le déficit sur l'investissement de 2023 de 138 969 €
6419	Remboursement de rémunérations de personnel	16 212	702	- 15 510	-Remboursement effectif de l'assurance du personnel financée par la mairie.
70311	Concessions cimetières	7 300	3 600	- 3 700	3 nouvelles concessions
70388	Antenne Free	0	2 000	+ 2 000	Redevance concessionnaire Free
7067	Restauration scolaire	24 165 5€ / repas	24 165	0	Pas d'augmentation de la participation des parents : 5€ / repas.
7083	Location vaisselle salle des fêtes	310	310	0	Locations de la salle des fêtes, compte tenu des travaux liés au contrat rural.
73	Impôts et taxes	558 396	571 828	+ 13 432	+ 16 614€ d'impôts locaux (+ 3,9% Etat)
74	Dotations et participations	81 018	101 282	+ 20 264	-DGF, Dotations solidarités, FCTVA, loyers de la poste, versements de l'Etat pour les contrats aidés de : Mmes GUERIN, AUDELIN et HAUPAIS.
75	Location biens communaux et recettes animations festives	38 550	51 911	+ 13 361	- Recettes des animations festives - Revenus des immeubles - Locations de la salle communale -Cabinet de Santé Machy
TOTAL	Recettes Eléments communs et marquants	985 495	889 343	- 96 152	Excédent de fonctionnement en baisse/2023 - 9,75%
NOTA	Excédent potentiel de fonctionnement				Dépenses de fonctionnement 2024 – recettes de fonctionnement 2024 = + 237 749

○ **Dépenses en € TTC, inscrites en section investissement**

ARTICLE	LIBELLE	2023	2024	24 / 23	CAUSE
001	Déficit reporté.	0	138 969	+ 138 969	Beaucoup d'investissements en 2023 et subventions du contrat rural non versées dans leurs totalités.
16	Remboursement d'emprunts (Capital)	29 941	29 803	- 138	Remboursement du prêt relais du contrat rural de 321 170 € en janvier 2025
20	Frais d'études	29 014	12 000	- 17 014	- Etudes sur la construction du cabinet de santé du Moulin - Déclassement du chemin rural attenant au garage Peugeot
21	Frais investissements matériels	481 410 (dont coût des travaux et contrôles liés au contrat rural : 464 120€)	114 845	/	-Investissements vie courante et provision de précaution de 12 600€ : 114 845€ (voir fiche investissement 2024) -Le coût des études et travaux du contrat rural soit 464 120€ sont assurés par l'emprunt, le prêt relais, les subventions IDF et 95 et le FCTVA 2023 (76 555€), soit 469 173€
23			321 170		- Provisions pour le remboursement du prêt relais du contrat rural : - 163 394 € sur l'investissement - 157 776 € sur le fonctionnement
TOTAL	Dépenses Eléments communs et marquants	542 765	619 187	+ 76 422	

○ Recettes en € TTC, inscrites en section investissement

ARTICLE	LIBELLE	2023	2024	24 / 23	CAUSE
001	Report de la section investissement	326 679	0		
021	Virement de la section fonctionnement	202 142	157 776	- 44 366	
10	Dotations :	13 619 5 000 0	76 555 5 272 138 969	+ 62 936 + 272 + 138 969	- FCTVA - Taxe aménagement (TA communal 5 %) - Assurance du déficit constaté de la section investissement 2023
13	Subventions - Amendes de police	26 269 0	239 015 0	+ 212 746	- Feu tricolore : 2 916€ - Eclairage public : 4 250€ - Atelier cantonnier : 8 142€ - Escalier, terrasse de la Restauration Scolaire : 2 000€ - Subventions contrat rural : - IDF : 123 161€ - 95 : 85 683€ - Arcc Voirie 95 : 8 741€ - Equipements sportifs 95 : 4 122€
TOTAL	Recettes Eléments communs et marquants	581 182	619 187	+ 38 005	
NOTA	Excédent potentiel d'investissement				Dépenses d'investissement 2024 – recettes d'investissement 2024 = + 163 394
DETTE	Remboursement de 321 170€ à prévoir au plus tard au 20 janvier 2025 d'où un reste des excédents de fonctionnement et d'investissement de seulement 79 973€.				

6) VOTE DES SUBVENTIONS 2024 ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS.

Les membres présents et représentés du Conseil municipal, à l'exception des membres des bureaux des associations concernées par lesdites subventions communales (Céline MESNIL, Patrick DUPREZ, Gilles THOMAS, Jean Jacques LETAILLEUR) approuvent à l'unanimité les montants des subventions, proposés par les membres de la commission communale des finances.

7) VOTE DE LA SUBVENTIONS 2024 ALLOUEE A LA CAISSE DES ECOLES.

Les membres présents et représentés du Conseil municipal approuvent à l'unanimité les montants des subventions, proposés par les membres de la commission communale des finances.

8) AFFECTATION DES RESULTATS 2023 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024 : 2ème partie

- ❖ Excédent de la section de fonctionnement 2023 : 272 520,67€.
- ❖ Déficit de : 138 969,77€ de la section investissement 2023 à combler sur le budget primitif 2024.
- ❖ Report de 133 550,90€ : à affecter sur le budget primitif 2024 pour assurer sur la section fonctionnement les dépenses et l'épargne de précaution prévisionnelles.
- ❖ Virement de 157 776€ de la section de fonctionnement à la section investissement pour assurer les dépenses potentielles liées aux investissements choisis pour 2024.
- ❖ Provision de 321 170€, immobilisés pour le remboursement du prêt relais du contrat rural, issue de 163 394€ de la section investissement et 157 776€ de la section de fonctionnement.

Les membres présents et représentés du Conseil municipal approuvent à l'unanimité les montants d'affectation des résultats budgétaires 2023 sur le budget prévisionnel 2024, proposés par les membres de la commission communale des finances.

9) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Compte-tenu des dispositions précédentes, des prévisions de recettes et de dépenses, le budget primitif de 2024 en € s'établit comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2024 en €			
DEPENSES	FONCTIONNEMENT		RECETTES
Dépenses vie courante de l'exercice	731 567,90	Recettes vie courante de l'exercice	755 793,00
		Excédent 2023 reporté sur R 002	133 550,90
Virement à section investissement sur D 023	157 776,00		
Dépenses	889 343,90	Recettes	889 343,90
INVESTISSEMENT			
Déficit reporté 2023 sur D 001	138 969,77		
Dépenses prévisionnelles de vie courante de l'exercice	480 218,00	Virement de section de fonctionnement sur R 021	157 776,00
		Recettes potentielles de l'exercice	461 411,77
Dépenses prévisionnelles 2024	619 187,77	Recettes et virement Fonctionnement 2024	619 187,77

Après délibération, le projet de budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal.

10) VOTE DU BUDGET ANNEXE 2024 PORTANT SUR LE PROJET « LE HAMEAU DU MOULIN ».

COMMUNE DE GRISY-LES-PLATRES - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HAMEAU DU MOULIN BUDGET 2024 (voté au niveau de chapitre, montants HT si option TVA, TTC dans le cas contraire)

Surface totale du terrain :	
Surface du terrain à vendre :	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES					
article	chapitre	intitulé	observations	montant	article	chapitre	intitulé	observations	montant	
605	011	travaux	voirie, VRD...	494 557,69	7015	70	vente terrains aménagés	vente parcelles (op réelle)	-	
608	043	frais accessoires	commission sur emprunt, transfert intérêt emprunt	23 394,00	7133	042	variation en cours de production	en fin d'année, reprend total chap. 60 (par Débit c/335xx)	526 212,69	
608	011	Divers frais stockables	indemnité propriétaire ou autres frais		71355	042	variation terrains aménagés	constatation des lots achevés (par Débit c/3555)	-	
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis + frais ou valeur vénale du terrain cédé par le budget principal		774	77	subvention exceptionnelle	subvention budget principal		
6045	011	études, prestations de service	géomètre, essais de sols, fouilles archéologiques	31 655,00	796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	23 394,00	
					7552	75	déficit à faire supporter	prise en charge de déficit par le budget principal en cours ou en fin de vie du lotissement		
			s/total (coût de production)	549 606,69						
6522	65	excédent à reverser	reversement d'excédent au budget principal en cours de vie du lotist	76 196,00						
65888	65	dépenses diverses	Arrondis de TVA	1,00	7588		recettes diverses	Arrondis de TVA	1,00	
6611	66	intérêts emprunts		23 394,00						
7133	042	variation en cours de production	annulation du stock initial de travaux (par Crédit c/335XX)							
71355	042	variation terrains aménagés	Annulation stock initial terrain ou constatation vente de lots (par R 3555)							
022	022	dépenses imprévues								
002	002	résultat fonct. reporté	déficit		002	002	résultat fonct. reporté	excédent	99 590,00	
				TOTAL					TOTAL	649 197,69

SECTION DE FONCTIONNEMENT EQUILIBREE

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES					
article	chapitre	intitulé	observations	montant	article	chapitre	intitulé	observations	montant	
1641	16	emprunt	remboursement capital	3 264,00	1641	16	emprunt		190 000,00	
168741	16	avance	rbst av. remboursable du budget ppal		168741	16	avance	av. remboursable du budget ppal		
3351	040	travaux en cours	terrains (par Crédit c/7133)		3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains		
3354	040	travaux en cours	études, pr. Serv (par Crédit c/7133)		3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes		
3355	040	travaux en cours	travaux (par Crédit c/7133)	549 606,69	3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux		
33581	040	travaux en cours	frais accessoires (par Crédit c/7133)		33581	040	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes		
33586	040	travaux en cours	frais financiers (par Crédit c/7133)		33586	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-frais financiers		
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés(par R 71355)		3555	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains		
001	001	résultat inv. reporté	déficit		001	001	résultat inv. reporté	excédent	362 870,69	
				TOTAL					TOTAL	552 870,69

SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBREE

Après délibération, le budget 2024 « Le hameau du Moulin » annexe au budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal.

11) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE VEXIN CENTRE

En application du Code Général des Collectivités, selon les articles 1 et 8 des statuts de la communauté de communes VEXIN CENTRE, depuis le 1^{er} janvier 2024, celle-ci, ne comprend plus que 33 communes dont la commune de COMMENY suite à une fusion des deux communes « COMMENY et GOUZANGREZ ».

Les membres présents et représentés du Conseil municipal actent à l'unanimité cette modification des statuts de la communauté de communes VEXIN CENTRE.

12) CONTROLE A LA CHARGE DU VENDEUR D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU AUTONOME DU BIEN A VENDRE.

L'article L 2224-8 du Code général des collectivités territoriales pose le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière d'assainissement. Cette compétence prévoit au titre de l'assainissement collectif et autonome, la mission de contrôle « des raccordements, de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites ».

Dans ce contexte, Madame la Maire, informe le conseil municipal que, sollicitée régulièrement par les notaires, la commune peut rendre obligatoire le contrôle de conformité lors des mutations immobilières pour vérifier l'homologation des raccordements aux réseaux « collectif et autonomes ». Cette obligation permet de vérifier entre autres la séparation correcte des effluents « eaux usées et eaux pluviales » vers le réseau public et bien sûr de sécuriser la vente pour l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, des membres présents et représentés**, le conseil municipal :

- **décide** de rendre obligatoire le contrôle des installations de collecte autonome des eaux usées ainsi que celles raccordées au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau d'assainissement ;
- **précise** que ce contrôle sera opéré par la société fermière du service assainissement collectif, et que la prestation sera facturée directement au propriétaire qui vend son bien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **00h00**.